

# **Régime de contingentement pour la production de fécula de pomme de terre: campagnes 2002/2003, 2003/2004 et 2004/2005**

2001/0273(CNS) - 15/05/2002 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant sans débat le rapport de Mme Encarnación REDONDO JIMÉNEZ (PPE-DE, E), le Parlement européen a approuvé la proposition sous réserve d'un amendement demandant que la Commission présente en temps utile, avant la fin de la période de trois ans, des propositions législatives appropriées pour le régime de fécula de pommes de terre.